

Vos questions / nos réponses

Aider mon frère à arrêter le cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/09/2019 20:44

Bonjour,

Je suis sur Nîmes et on a découvert que mon frère fume du cannabis il a une très forte dépendance car il en est arrivé ou il fatigue beaucoup au point d aller au travail pas régulièrement, il est agressif on n'en peut avoir aucun dialogue, très renfermée sur lui même avec plus aucun contact social ni famille. On aimerai savoir quelle centre sur Nîmes peut le prendre en charge et comment faire pour qu'il y séjourne.

Merci

Mise en ligne le 04/10/2019

Bonjour,

Nous pouvons comprendre que le fait que votre frère consomme du cannabis puisse générer de l'inquiétude chez vous.

Chez nombre de consommateurs réguliers, cela correspond souvent à une recherche d'abaisser une tension interne ou à diminuer un mal-être.

Les personnes peuvent rechercher une forme d'euphorie ou à "s'anesthésier" face aux soucis du quotidien.

Cependant le cannabis peut accentuer le mal-être ou engendrer d'autres difficultés chez le consommateur.

La modification de l'humeur et le fait de s'isoler, comme vous l'avez mesuré chez votre frère, font partie de ces difficultés.

Il existe des lieux qui peuvent aider les consommateurs à la fois sur une démarche d'arrêt ou de diminution, mais également sur une reconnaissance et un accompagnement du mal-être.

Ces lieux se nomment Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). L'accueil y est non jugeant, dans un cadre confidentiel et gratuit.

Les professionnels qui y exercent sont en général médecin addictologue, psychologue, infirmier.

Cependant, la démarche de soin et d'accompagnement doit être volontaire de la part du consommateur. En effet, la loi ne permet pas de contraindre une personne qui souffre d'addiction à se soigner contre son gré.

Cela se révèlerait de toute façon contre-productif car la personne reprendrait ses consommations si elle n'était pas partie prenante du processus.

Nous mesurons bien à quel point l'entourage peut être inquiet et perdu face à l'addiction d'un proche et se sentir démunis. C'est pourquoi les CSAPA proposent aussi à l'entourage des conseils et du soutien pour traverser ce type de situation.

Vous trouverez des coordonnées de CSAPA sur la ville que vous nous avez indiqué dans votre question.

Il peut être difficile d'essayer d'aider une personne consommatrice de produit et il faut parfois s'y reprendre à plusieurs reprises.

Le risque est que l'interlocuteur vive ces échanges comme une forme de "harcèlement" et finisse par rompre le dialogue.

Nous vous mettons également un lien vers un article qui donne des conseils et des pistes pour échanger sur le sujet.

Si vous souhaitez échanger davantage de votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA - Association Addictions France 30

60 rue André Segfried
30000 NIMES

Tél : 04 66 29 25 13

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 20h - mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - mercredi de 8h30 à 13h - jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30 - vendredi 8h30 à 12h30

Accueil du public : lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 20h - mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - mercredi de 8h30 à 13h - jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30 - vendredi 8h30 à 12h30

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA l'Envol

25 bis avenue Jean Jaurès

30900 NIMES

Tél : 04 66 68 55 00

Site web : cutt.ly/PJoKnNV

Secrétariat : Du lundi au vendredi 8h30 à 17h, fermé le mardi de 13h30 à 16h

Accueil du public : Du lundi au vendredi 8h30 à 17h, fermé le mardi de 13h30 à 16h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Comment aider un proche?](#)